

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Stationnement aux abords des écoles louviéroises

Stationnement anarchique, non respect des dispositions du Code de la Route (stationnement sur passage pour piétons, le long des lignes jaunes continues, sur le trottoir, sur les arrêts de bus, sur les emplacements pour personnes à mobilité réduite), bon nombre de ces incivilités commises par les parents/accompagnants sont constatées à proximité des écoles louviéroises.

Afin de combattre ces comportements inadaptés et garantir la sécurité et le bien-être des enfants aux abords des écoles, la Ville et la Police de La Louvière mettent en œuvre une série de mesures déclinée en 3 phases d'action :

- ⌚ **Phase d'information** : distribution d'un feuillet de prévention par les directions scolaires à destination des parents (dès ce 25/01) ;
- ⌚ **Phase de prévention** : présence des agents constatateurs et/ou des membres du secteur aux abords des écoles pour sensibiliser les parents/accompagnants (dès 1^{er} février) ;
- ⌚ **Phase de contrôle et de répression** : verbalisation systématique des comportements inadaptés (dès le 6 mars).

Le service communication